



#6.

Soutien aux expérimentations pour développer les entrées permanentes de jeunes

Le CCCA-BTP soutient les expérimentations des organismes de formation aux métiers du BTP dans la mise en place des entrées permanentes de jeunes en contrats d'apprentissage tout au long de l'année, ainsi que dans l'adaptation de leurs modalités de fonctionnement.

Participez aux appels à candidatures du CCCA-BTP

Thème : «Les actions innovantes visant à garantir la réussite des entrées permanentes sur la période de septembre 2020 à septembre 2021».

- ◆ Comment garantir les entrées permanentes en contrat d'apprentissage, en adaptant de manière innovante l'organisation et les modalités de fonctionnement internes des organismes de formation ?
- ◆ Comment garantir la réussite des entrées permanentes en adaptant de manière efficiente l'organisation des diplômes et des certifications professionnelles (adaptation des durées de formation, les types de diplômes, etc.) ?
- ◆ Comment garantir la réussite des entrées permanentes en adaptant de manière innovante le sourcing des jeunes tout au long de l'année ?
- ◆ Comment garantir la réussite des entrées permanentes par des actions innovantes permettant l'adéquation optimale des besoins des entreprises avec les attentes des jeunes ?

#6.

Soutien aux expérimentations pour développer les entrées permanentes de jeunes



Une plateforme dédiée aux appels à projets et appels à candidatures

La plateforme d'appels à projets et d'appels à candidature du CCCA-BTP permet à chaque porteur de projet de créer son compte et de disposer d'un espace personnalisable. Tous les documents nécessaires pour répondre aux appels à projets ou pour se positionner sur des appels à candidatures sont facilement disponibles, ainsi qu'un tableau de bord propre à chaque candidat, pour lui permettre de suivre l'avancée et les résultats des projets qu'il aura déposés.

♦ appels-a-projets-cccabtp.fr



Contactez-nous

i.jouaninperin@ccca-btp.fr

Les avantages +



Vous expérimentez de nouvelles manières de satisfaire aux demandes des entreprises et des jeunes à tout moment.



Vous faites évoluer votre organisation pour répondre aux exigences de la réforme de l'apprentissage.



Vous proposez aux entreprises et aux jeunes un nouveau service.



Vous contribuez à l'équilibre financier de votre organisme de formation.



Vous bénéficiez de l'expertise du CCCA-BTP.